## ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

## RESTRICTED

TBT/Notif.89.17

12 janvier 1989

Distribution spéciale

## **DOUANIERS ET LE COMMERCE**

Comité des obstacles techniques au commerce

## **NOTIFICATION**

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1.	Partie à l'Accord adressant la notification: ROUMANIE
2.	Organisme responsable: Institut roumain de normalisation
<b>@</b> 8.	Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4.	Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Goupilles
5.	Intitulé: Goupilles
6.	Teneur: La norme établit les dimensions et les conditions techniques pour les goupilles.
7.	Objectif et justification: Conformité avec la Norme internationale ISO 1234-76
8.	Documents pertinents:
9.	Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: ler avril 1989
10.	Date limite pour la présentation des observations: ler février 1989
11.	Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: